

Plan Local d'Urbanisme



Commune de
GRAGNAGUE
Élaboration

Orientations d'aménagements et de programmation

Date examen conjoint : 28/06/2018

Dates de l'enquête publique :

3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

SECTEUR AUE

1.1.1. LES PRINCIPES GENERAUX D'INTEGRATION DU SITE A SES ABORDS



• Relation avec les abords

-  Périimètre du projet
-  Constitution d'un front bâti le long du CD 45
-  Vue sur le grand paysage à valoriser
-  Chênes existants à préserver
-  Orientation de la façade de représentation

• Principes de déplacements vers le site

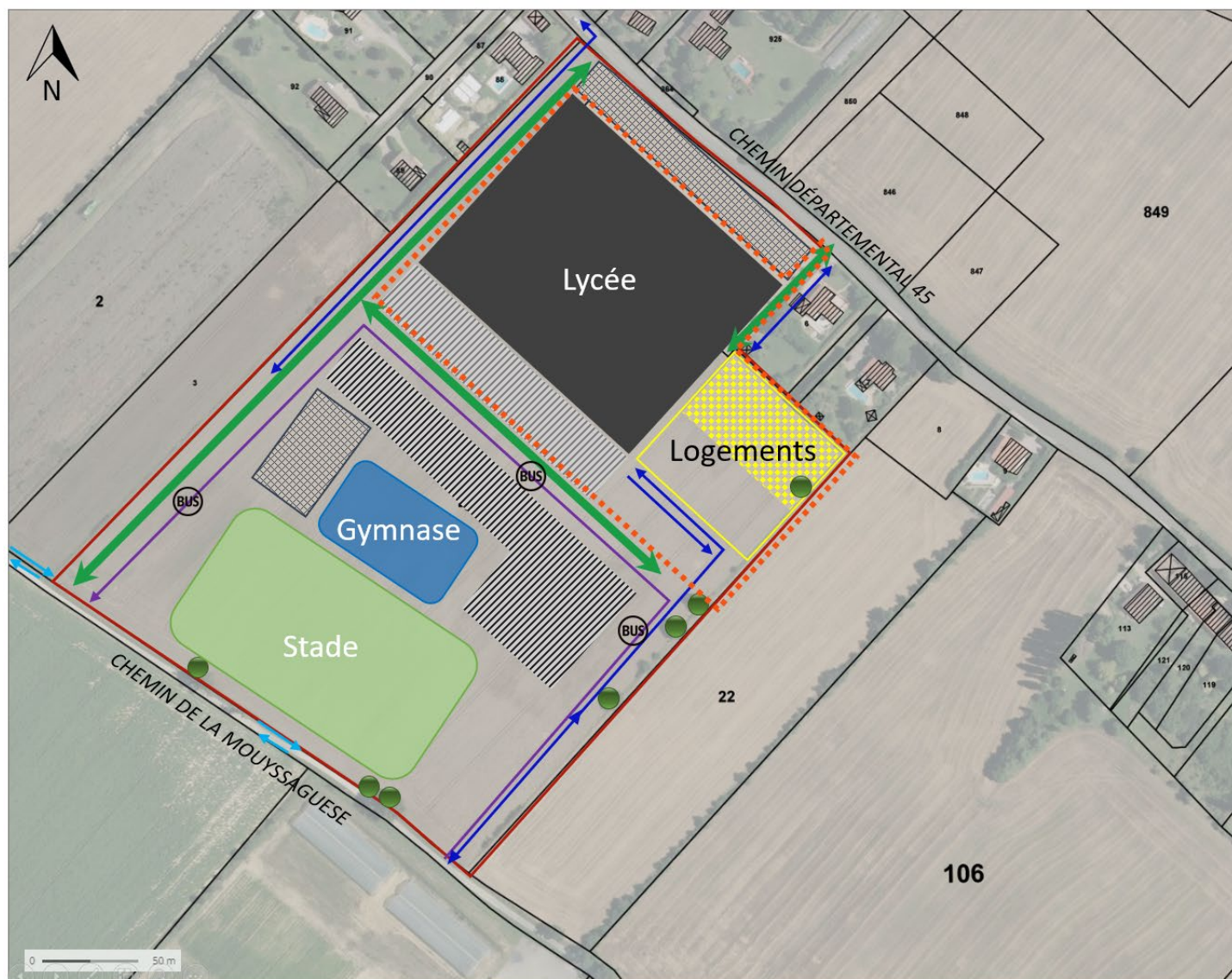
-  Liaisons modes doux existantes
-  Boucle modes doux à créer (tracé schématique)
-  Navette à mettre en place (tracé schématique)

❖ LA RELATION AVEC LES ABORDS

- Créer une continuité bâtie (front bâti) sur le chemin départemental 45 pour un aménagement cohérent et une affirmation de l'axe de desserte existant
- Prendre en compte d'une composition en « lanière » : parcellaire et implantation bâtie
- Valoriser la visibilité lointaine et rapprochée du site depuis l'A68
- Travailler sur l'orientation de la façade comme « signal »
- Ouvrir visuellement le lycée vers le grand paysage à valoriser
- Maintenir les chênes remarquables existants sur limites parcellaires
- Travailler l'image de l'équipement par rapport aux perspectives visuelles, depuis et vers le site

❖ LES PRINCIPES DE DEPLACEMENTS VERS LE SITE

- Assurer l'intégration et la liaison au tissu urbain limitrophe : raccordement sur les voies existantes, création d'un front bâti, maintien de chênes remarquables
- Raccorder les futures entrées du site aux voies existantes (CD 45 et chemin de la Mouyssaguèse) et faciliter le repérage des différentes zones depuis l'entrée du site
- Penser les parvis comme point de convergence des flux piétons et espaces multi-modaux
- Créer de façon connexe de voies de déplacement en modes doux vers la gare et le centre-bourg de Gragnague afin d'intégrer les équipements dans un réseau de cheminements doux



• Principes d'implantation

- Périmètre du projet
- Limite d'enceinte des équipements scolaires
- Accès piéton / Parvis multi-modal
- Chênes existants à préserver
- Localisation des logements de fonction avec une implantation au Nord-est de la parcelle, sous les habitations existantes
- Implantation du lycée au Nord de la parcelle du projet
- Stationnement pour les salariés des équipements localisé sous le lycée
- Stationnement public

• Gestion des déplacements

- Cheminements modes doux : piétons, cycles, etc.
- Accès véhicules légers
- Accès autobus
- Double sens autobus, véhicules légers, livraisons

1.1.2. LES PRINCIPES GENERAUX D'IMPLANTATION

❖ L'IMPLANTATION

- Prévoir une organisation permettant d'anticiper un fonctionnement intégrant les extensions (notamment pour l'externat, l'internat, la restauration et les logements de fonction)
- Tenir compte des différences de niveaux pour optimiser l'intégration paysagère et valoriser la vue sur le grand paysage vers le Sud de la parcelle
- Dissocier clairement les espaces liés aux équipements scolaires de l'espace public
- Regrouper les logements de fonction et l'internat au plus loin de l'A68 afin de limiter les nuisances sonores
- Regrouper le pôle sportif (dans et hors enceinte) pour une mutualisation des équipements sur la moitié Sud de la parcelle
- Optimiser la performance énergétique du bâti (dans le respect des règles définies par le PLU)
- Organiser les différents espaces de manière à éviter les éventuelles nuisances : bruit et vue
- Limiter l'imperméabilisation de la parcelle et gérer les eaux pluviales à la parcelle
- Préserver les éléments paysagers du site (notamment les fossés et les chênes remarquables)

❖ LA GESTION DES DEPLACEMENTS

- Limiter la circulation des véhicules au sein du site et gestion du flux principal par le CD45 et le chemin de la Mouyssaguèse
- Dissocier les flux publics, élèves, personnels, services, transports collectifs dans les accès aux voiries et aux aires de stationnement
- Faciliter les accès aux aires de stationnement dédiées
- Redimensionner en partie le chemin de la Mouyssaguèse (de la RD45 aux parcelles du lycée) afin qu'il puisse accueillir les flux d'autobus et véhicules de livraison en double sens
- Organiser les espaces afin de permettre l'évolution en toute sécurité des différents flux (piétons, deux roues, véhicules)
- Privilégier une liaison directe et protégée entre le lycée et les installations sportives
- Limiter et concentrer les entrées au site afin de contrôler les accès en tout point
- Permettre l'accès au futur gymnase pour tous (véhicules/piétons/cycles)

- Prévoir un accès direct aux logements de fonction depuis le CD45
- Séparer les flux véhicules légers de ceux des bus et véhicules de livraison